

LEASYS

DIRECTIVES POUR L'UTILITAIRE

— FAIR WEAR & TEAR —





PRÉSENTATION DU PARTENAIRE

MACADAM
ON THE ROAD TO EXCELLENCE

Macadam Europe est l'expert en matière d'inspection des véhicules retirés du leasing et d'assistance à la revente pour les sociétés de leasing, les propriétaires de flottes et les constructeurs automobiles. Avec plus d'un million d'inspections réalisées chaque année sur site ou au domicile du conducteur, Macadam Europe figure parmi les acteurs majeurs du marché sur le continent européen.

Macadam est un service d'inspection indépendant qui enregistre et signale les dommages subis par les véhicules selon les normes du « End-of-Contract Fair Wear and Tear Guide », et conçoit des outils numériques innovants qui optimisent les activités quotidiennes des professionnels de l'automobile.

[macadam.eu](https://www.macadam.eu)



INTRODUCTION

Leasys adopte une approche professionnelle dans le cadre du processus de restitution à la fin du contrat de leasing. Nous offrons à nos clients des secteurs du leasing et du remarketing un service totalement indépendant, juste et transparent. Nous avons créé des normes minimales régulant les attentes en ce qui concerne l'état du véhicule lors de chaque restitution de véhicules en leasing. Ces normes sont généralement considérées comme portant sur l'usure normale et sont entièrement détaillées dans nos directives de fin de contrat relatant les dégâts d'usage.

À sa restitution dans les locaux de Leasys, chaque véhicule subira une inspection détaillée de son état intérieur et extérieur. Afin de maintenir l'indépendance des observations, Leasys a engagé les services de Macadam pour effectuer ces inspections. Cette société est leader sur le marché dans le domaine de l'inspection et de la vérification de véhicules, elle offre une inspection qui est évaluée selon les données du constructeur. Pour chaque véhicule, un rapport d'état et un rapport d'expertise sont réalisés. Ces rapports sont disponibles pour nos clients en leasing et nos acheteurs de véhicules d'occasion.

Le processus d'inspection dans son ensemble a été vérifié et évalué indépendamment par TÜV Nord. Leasys est fière de ce processus certifié selon les normes d'usure normale de TÜV Nord.

ACCEPTABLE ET INACCEPTABLE

On dit qu'un bon croquis vaut mieux qu'un long discours, alors pour mieux vous faire comprendre la notion d'usure normale, vous trouverez des représentations schématiques de ce qui est, et de ce qui n'est pas, acceptable tout au long de ce guide.



Naturellement, il est difficile de couvrir chaque type de dommages qui pourrait se produire. Mais après avoir parcouru ce guide, vous aurez une idée précise des normes minimales attendues pour les restitutions de véhicules.

Veillez noter que l'estimation de l'usure normale dépend généralement de l'ancienneté et du kilométrage du véhicule faisant l'objet d'une inspection. Certains dégâts ne sont cependant pas acceptables, quels que soient l'ancienneté et le kilométrage, ce type de dégâts comprend notamment des éléments manquants ou des bris de verre. Dans tous les cas, nous essaierons d'évaluer les dégâts équitablement, avec une préférence pour la réparation plutôt que le remplacement, lorsque cela est possible.

Quand notre partenaire indépendant termine son inspection, il prépare un rapport d'état inspection qui identifie chaque dégât présent sur le véhicule ne pouvant pas être considéré comme de l'usure normale. Ce rapport détaillera également la méthode de réparation et son coût. Un rapport d'expertise sera réalisé pour l'acheteur du véhicule d'occasion.

Lorsque notre partenaire indépendant aura terminé son inspection d'évaluation, il élaborera un rapport d'inspection, mentionnant tout dommage sur le véhicule en dehors de l'usure et de la vétusté acceptée. Ce rapport détaillera également la méthode de réparation et son coût. Un rapport d'inspection sera réalisé pour les acheteurs de véhicules d'occasion.



RESTITUTION DU VÉHICULE

Pour faire simple, tout ce qui vous a été donné avec le véhicule lors de sa remise doit être restitué avec le véhicule.



Ceci inclut entre autres :

- Tous les jeux de clés, y compris la clé principale et les clés de rechange
- Tous les documents originaux tels que le manuel d'utilisation, etc.
- L'historique d'entretien tamponné et signé
- Un certificat de contrôle technique (le cas échéant)
- Les cartes contenant le code pour l'autoradio
- SD, CD ou DVD pour la navigation satellite (effacez les emplacements enregistrés par sécurité, tels que l'adresse de votre domicile)
- Tous les équipements audio amovibles (tels que les façades d'autoradio)
- Tous les équipements optionnels installés sur le véhicule qui ne sont pas des équipements permanents (crochet d'attelage, pare-soleil sur les vitres arrière, etc.)
- Tous les équipements d'urgence fournis avec le véhicule (cric, clé à roue en croix, triangle de signalisation, trousse de premiers secours, etc.)
- La roue de secours doit être intégrée au véhicule et répondre aux exigences légales
- Si votre véhicule possède un kit de dépannage en cas de crevaison, il doit être en état de fonctionnement (avec pâte d'étanchéité et un compresseur 12 V qui se branche sur l'allume-cigare)
- Les enjoliveurs d'origine

Retirez tous les effets personnels

Veillez également retirer tous les effets personnels qui n'étaient pas présents lors du retrait du véhicule tels que :

- Des CD de musique
- Des cartes routières
- Des lunettes de soleil
- Des cartes de carburant

Pensez à vérifier toutes les zones de rangement de votre véhicule, y compris le coffre, la boîte à gants, les rangements de portières, les pochettes à l'arrière des sièges et tous les autres espaces de rangement. Nous ne pouvons pas retourner les effets personnels laissés dans le véhicule après sa restitution.

CONSEILS D'EXPERTISE AVANT LA RESTITUTION DU VÉHICULE

Pour éviter tout frais imprévu en cas de dommages, vous pouvez effectuer quelques actions avant de rendre votre véhicule pour expertise.

Reportez-vous à ce guide :

Reportez-vous à ce guide pour faire le tour de votre véhicule et prendre note des éventuels dégâts visibles que vous apercevez. Votre propre inspection effectuée avant la restitution du véhicule vous aide à comprendre les dégâts subis par votre véhicule et à éviter les surprises quant aux frais imprévus.

Assurez-vous que l'intérieur et l'extérieur de votre véhicule sont propres :

Lorsque vous inspectez votre véhicule et le jour de sa restitution, assurez-vous de la propreté intérieure et extérieure du véhicule. De même, si votre véhicule est sale, vous aurez plus de difficultés à identifier et à noter les dégâts éventuels. Si votre véhicule est sale le jour de sa restitution, celle-ci pourra alors être annulée et reportée, ce report pouvant entraîner des frais qu'il vous faudra couvrir.

Inspectez votre véhicule à la lumière du jour :

Garez votre véhicule dans un endroit bénéficiant d'une bonne luminosité, en évitant l'ombre des arbres etc. Cela vous aidera à remarquer toute trace d'impacts ou rayures qui, autrement, peuvent être difficiles à détecter.

Inspectez votre véhicule lorsqu'il est sec :

Il vous sera beaucoup plus difficile de repérer et de prendre note des rayures et des traces d'impacts sur un véhicule mouillé. Si le véhicule vient juste d'être lavé ou s'il a plu, assurez-vous qu'il soit complètement sec avant de commencer l'inspection.

Comment bien repérer les traces d'impact :

Vous aurez plus de chances de repérer les traces d'impacts si vous regardez le véhicule de profil (sur le côté) plutôt que de front. Regardez également le véhicule sous différents angles.

Inspectez toutes les faces :

N'oubliez pas d'inspecter les ampoules, le pare-brise et les rétroviseurs ainsi que les endroits moins évidents tels que le toit ou sous le pare-choc.

Soyez objectif :

Inspectez et évaluez votre véhicule aussi objectivement que possible en vous servant des conseils ci-dessus. Envisagez de demander à un ami ou un collègue de vous aider.

PNEUS, AUTOCOLLANTS ET NETTOYAGE

Pneus

L'expertise d'usure normale comprend également l'inspection des pneus. Si les pneus hiver ont été inclus dans l'accord de services, le jeu complet de 4 roues, y compris les jantes et les écrous, doit être rendu. Si un véhicule est restitué au cours de la période hivernale, les mêmes conditions sont à prévoir pour les pneus été. Veuillez vous référer à votre contrat Leasys local pour les accords spécifiques concernant les formalités de restitution des pneus hiver et été.

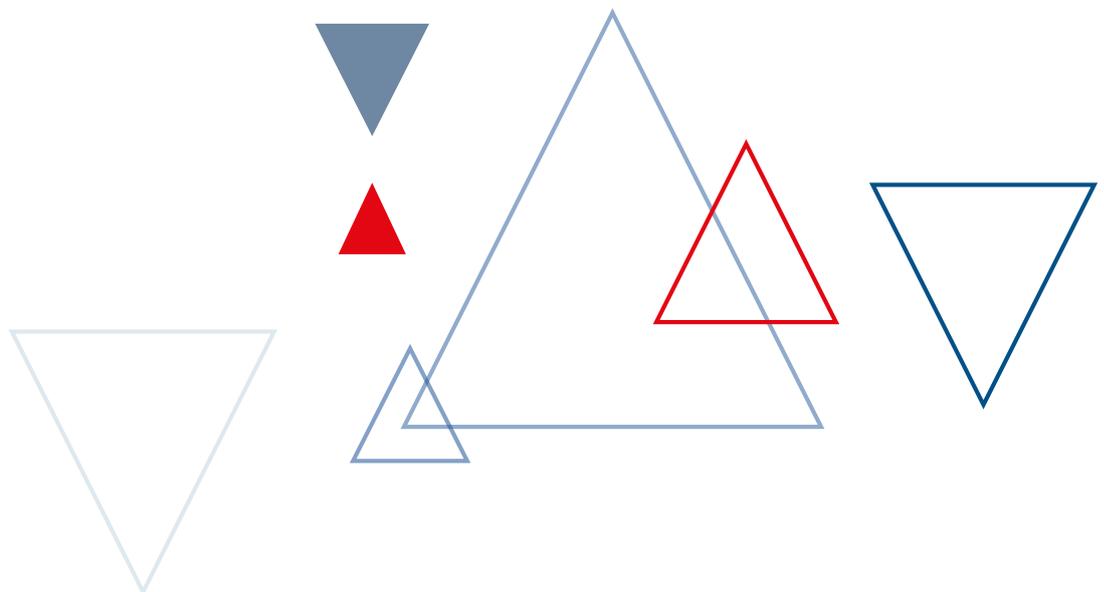
De nombreux constructeurs ne fournissent plus de roue de secours et équipent plutôt leurs véhicules d'un kit de dépannage en cas de crevaison qui comprend une pâte d'étanchéité et un compresseur d'air (12 Volts). Si votre véhicule est équipé d'un kit de dépannage en cas de crevaison, il doit alors se trouver dans le véhicule et être en état de fonctionnement à la restitution du véhicule. Dans le cas où le véhicule a été fourni avec une roue de secours, il est obligatoire de rendre la roue de secours avec le véhicule.

Autocollants

Les autocollants publicitaires, le marquage, les décalcomanies (dont des résidus de colle), indépendamment de la taille et de l'état du véhicule, peuvent avoir un impact sur sa valeur à la revente. Par conséquent, ils doivent être retirés complètement et proprement avant la vente du véhicule, qu'ils soient sur la carrosserie ou sur les vitres. Le retrait de ces autocollants sera à votre charge. Veuillez vous référer à votre contrat Leasys local pour les accords spécifiques concernant les formalités de restitution concernant les autocollants.

Nettoyage

Nous accordons de l'importance à la propreté du véhicule rendu. Des odeurs ou taches désagréables à l'intérieur du véhicule peuvent déprécier un véhicule. C'est donc à vous de voir s'il est nécessaire de faire appel à une entreprise de nettoyage professionnelle pour nettoyer votre véhicule avant sa restitution.



EXTÉRIEUR

ESPACE DE CHARGEMENT

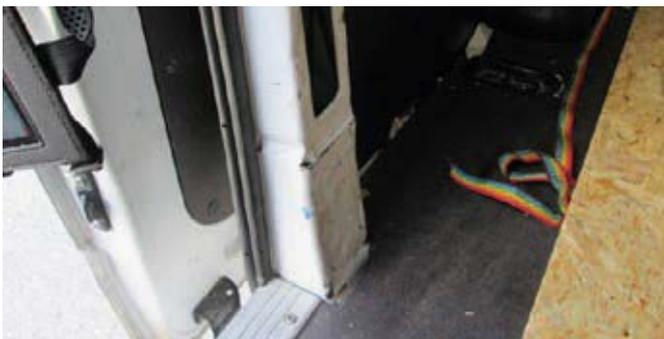
✓ Acceptable

- Toutes rayures, éraflures ou déformations de l'espace de chargement, à condition qu'elles n'empêchent pas le fonctionnement des portes, ou qu'elles ne soient pas visibles de l'extérieur
- Les abrasions, traces de chocs et bosses sur les rebords ou sur les cloisons de l'espace de chargement, à condition qu'elles ne gênent pas le fonctionnement du coffre ou qu'elles ne soient pas visibles de l'extérieur
- Les accessoires supplémentaires laissés dans le véhicule, à condition qu'ils soient correctement installés et conformes à la réglementation du véhicule



X Inacceptable

- Les déformations du carter et les signes de chargement inapproprié ou un chargement de marchandises pas suffisamment sécurisé
- Toutes traces de chocs, éraflures, rayures de l'espace de chargement avec formation de rouille
- Trous dans le plancher ou déformation importante
- Un revêtement intérieur endommagé, cabossé ou détérioré et venant limiter l'usage des portes, fenêtres ou accessoires
- La déformation de la carrosserie, des cloisons de séparations, des portes ou des fenêtres venant entraver le bon fonctionnement du coffre
- Les dégâts à l'intérieur de l'espace de chargement visibles de l'extérieur
- Revêtement intérieur ou cloisons de séparation manquantes
- Trous, déchirures ou parties manquantes sur le plancher ou dans la doublure du compartiment de chargement



EXTÉRIEUR

BAS DE CAISSE ET JOINT D'ÉTANCHÉITÉ DES PORTES

✓ Acceptable

- Éraflures, rayures ou abrasions sur les rebords du compartiment de chargement, tant que cela n'a pas d'incidence sur le fonctionnement des pare-chocs, des feux, etc.
- Abrasions sur les rebords des portes arrière ou latérales des coffres tant que cela n'a pas d'incidence sur le fonctionnement des portes



X Inacceptable

- Dommage ayant déformé le bas de caisse
- Éraflures, rayures ou abrasions sur le rebord du compartiment de chargement, ayant des incidences sur le fonctionnement des pare-chocs, des feux, etc.
- Abrasions sur les rebords de l'arrière ou du côté des portes des coffres, ayant des incidences sur le fonctionnement des portes
- Joints d'étanchéité des portes endommagés

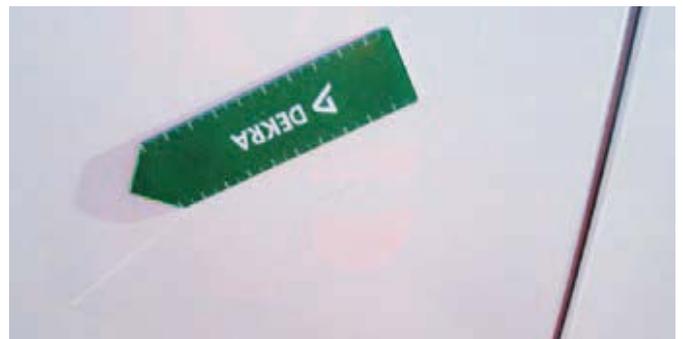


EXTÉRIEUR

PEINTURE ET CARROSSERIE DU VÉHICULE

✓ Acceptable

- Tous les éclats, toutes les rayures, les éraflures et les abrasions mesurant jusqu'à 10 cm, pouvant être enlevés par polissage mécanique
- Traces d'impact allant jusqu'à 2 cm, avec un maximum de deux traces par panneau
- Petites surfaces comportant des éclats de graviers, si moins de 25 % du panneau est touché
- Éclats ayant été correctement remis en état avant la formation de rouille



X Inacceptable

- Éclats, rayures, éraflures et abrasions de plus de 10 cm
- Tous les éclats, toutes les rayures, les éraflures et les abrasions qui ne peuvent être enlevés par polissage mécanique
- Traces d'impact de plus de 2 cm de large
- Plus de deux traces d'impact par panneau
- Formation de rouille sur tout type de dommages
- Éclats (de graviers) sur plus de 25 % du panneau
- Retouche ou nouvelle application de peinture incorrecte, laissant apparaître une différence de couleur
- Réparation mal effectuée
- Décoloration de la peinture au travers d'impacts extérieurs



EXTÉRIEUR

CALANDRE ET PARE-CHOC

✓ Acceptable

- Toutes rayures, éraflures et abrasions de 10 cm maximum, pouvant être enlevées par polissage mécanique
- Pour les pare-chocs texturés ou non peints, les rayures, les éraflures et les traces de choc jusqu'à 10 cm sont acceptables
- Traces d'impact de 2 cm maximum, avec un maximum de deux traces par pare-choc ou par calandre
- Décoloration causée par des impacts extérieurs, par ex. en raison des conditions climatiques



✘ Inacceptable

- Calandres et pare-chocs cassés, fendus ou déformés
- Tous les éclats, toutes les rayures, éraflures et abrasions de plus de 10 cm
- Pour les calandres peintes : tous les éclats, toutes les rayures, les éraflures et les abrasions qui ne peuvent être enlevés par polissage mécanique
- Traces d'impact de plus de 2 cm de large
- Plus de deux traces d'impact par calandre ou par pare-choc
- Dommage dû à un mauvais usage des produits chimiques



EXTÉRIEUR

USURE DES PNEUS ET DES JANTES



Acceptable

- Pneus ayant une rainure d'un minimum de 1.6 mm ou bande de roulement correspondant aux exigences légales locales
- Sur l'entourage de l'enjoliveur ou de la jante ou de l'alliage : une rayure, une éraflure ou une abrasion de 10 cm maximum
- Sur la face de l'enjoliveur, de la jante ou de l'alliage : une rayure, une éraflure ou une abrasion de 10 cm maximum



X Inacceptable

- Rayures, éraflures ou abrasions de plus de 10 cm
- Multiples rayures ou éraflures (même inférieures à 10 cm chacune)
- Pneus déformés, par ex. à cause des bords de trottoirs
- Hernies, crevasses ou coupures présentes sur les pneus
- Dommages aux parois latérales ou à la bande de roulement
- Pneus transpercés par un objet extérieur
- Enjoliveur, jante ou alliage déformé ou cassé
- Formation de rouille sur l'enjoliveur, la jante ou l'alliage
- Restitutions sans le kit de dépannage ou la roue de secours

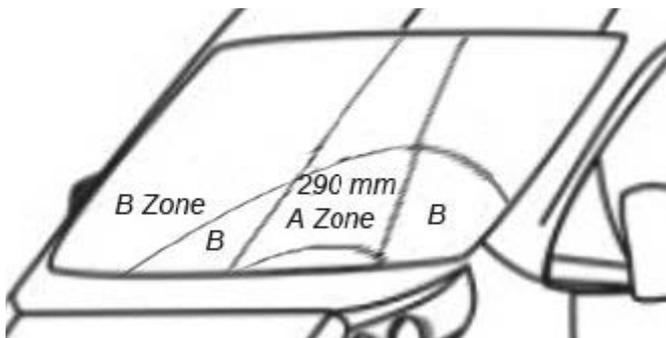


EXTÉRIEUR

VITRAGE ET FEUX DE SIGNALISATION

✓ Acceptable

- Éclats de graviers, à condition qu'ils ne mesurent pas plus d'1 cm de largeur et ne se trouvent pas dans la partie A du pare-brise
- Éclats de graviers sur la surface des phares, des phares antibrouillards ou des clignotants n'ayant pas cassé la vitre et n'ayant pas compromis leur fonctionnement
- Petits autocollants sur la vitre, requis par la législation locale



X Inacceptable

- Bris de verre ou phares brisés
- Crevasses ou éclats sur les phares, qui restreignent le fonctionnement des phares. Toutes les ampoules doivent être opérationnelles
- Une protection solaire appliquée soi-même ou des bandes teintées doivent être entièrement enlevées du pare-brise si elles n'ont pas été appliquées par un professionnel, si elles sont déchirées ou si elles ont commencé à se décoller des coins du pare-brise
- Éclats ou crevasses de plus d'1 cm de large ou se trouvant dans la partie A



EXTÉRIEUR

MIROIRS

ET ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS

✓ Acceptable

- Rayures, éraflures et entailles mesurant jusqu'à 5 cm
- Si présence d'un attelage, ce dernier devra être rendu complet, et intact
- Gyrophares intégrés ou phares réellement encastrés et dans des conditions optimales d'utilisation, sans aucun dommage. Les éclairages doivent parfaitement répondre aux exigences légales, et si cela est nécessaire, à la législation locale, comme indiqué dans les papiers du véhicule
- Les antennes ajoutées ou les équipements pour le toit doivent être en parfait état de marche, répondre aux normes de sécurité routière et être approuvés pour ce type de véhicule
- Lors de l'enlèvement des équipements extérieurs, les parties concernées doivent être parfaitement remises en état



X Inacceptable

- Rayures, éraflures et entailles mesurant plus de 5 cm
- Déformation du miroir ou du rétroviseur
- Gyrophares ayant endommagé la structure du véhicule lors de leur mise en place ou de leur enlèvement
- Galeries de toit ou crochet d'attelage endommagés, cassés ou rouillés
- Dégât causé par le retrait de la barre de remorquage

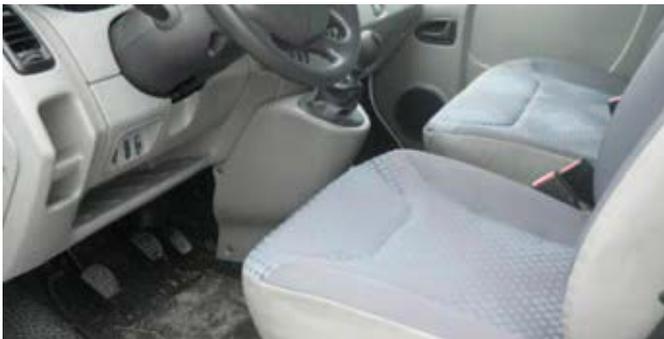


INTÉRIEUR

INTÉRIEUR

✓ Acceptable

- Salissures et tâches sur le revêtement intérieur, les sièges, les tapis et les tapis de plancher, qui peuvent être enlevées lors d'un nettoyage général
- Sièges portant des signes d'usure et des marques suite à une utilisation normale
- Décoloration du panneau suite à une utilisation quotidienne et à l'usure
- Équipements téléphoniques / boîtiers pouvant rester dans le véhicule

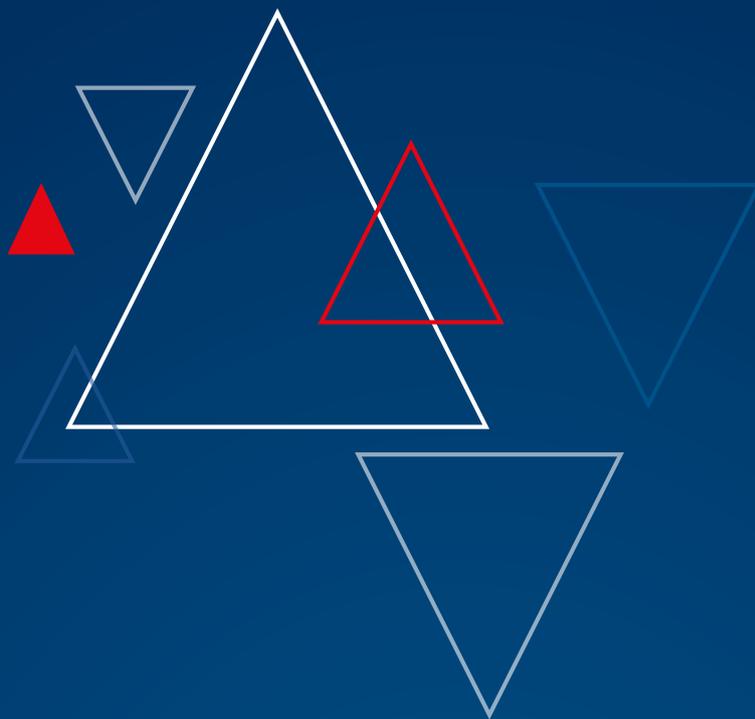


X Inacceptable

- Salissures et tâches sur le revêtement intérieur, les sièges, les tapis et les tapis de plancher, qui ne peuvent pas être enlevées lors d'un nettoyage général, mais nécessitent un nettoyage spécial
- Coupures, abrasions, déchirures et déformation du matériau composant le revêtement intérieur, les sièges, les tapis et les tapis de plancher
- Trous dans la console résultant de l'enlèvement d'équipements
- Coupures, entailles ou menaces de déchirures sur le volant
- Odeurs désagréables nécessitant un nettoyage spécial pour pouvoir être enlevées
- Retourner le véhicule sans les sièges



LEASYS



www.leasys.lu